Un fait divers qui aurait pu tourner au drame…

Mercredi 11 février, avertis d'un début d'incendie au Chesnaie, nos policiers municipaux Jean SIMONIN, chef de service et Yannick BERVEL, policier stagiaire se sont immédiatement rendus sur les lieux. Arrivés les premiers, leur intervention rapide a permis de sauver des flammes Mme LEGENTIL déjà très incommodée par les fumées qui avaient envahi sa chambre à coucher. Leur professionnalisme a été salué par de nombreuses personnes et ils ont reçu du Préfet, la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement.

Restaurant "Le Pont Bleu"

Après que son établissement « Le Pont Bleu »,situé à Kairon, ait obtenu récemment les 3 labels Restaurant de Tourisme, Normandie Qualité Tourisme et Restaurant de France, c'est au tour du chef cuisinier Franck LEBOUCHER d'être mis à l'honneur. Il vient en effet de recevoir le titre de Maître Restaurateur, véritable reconnaissance professionnelle, résultat à la fois de ses qualités culinaires (plats uniquement à base de produits frais) et de celle de son établissement. A noter qu'à ce jour, seuls deux autres restaurateurs manchois avaient réussi à obtenir cette distinction nationale, décernée par le ministère du Tourisme. C'est sans nul doute un plus indéniable pour l'attractivité touristique de notre commune ! Félicitations à lui….

LABEL Normandie Qualité Tourisme

Restaurateurs de France

Le Printemps des Poètes « En Rires » à la Médiathèque jusqu'à fin mars

Conseil Intercommunal de Jeunes (C.I.J.)

Créé en 2002, le Conseil Intercommunal de Jeunes (C.I.J.) est composé de 40 jeunes âgés de 9 à 13 ans, élus pour 2 ans et issus de toutes les écoles primaires des 8 communes et des deux collèges du pays Granvillais. Le fonctionnement de ce Conseil Intercommunal vise à favoriser la formation des jeunes citoyens, à permettre aux jeunes élus d'apporter leur contribution à la vie locale par la mise en place d'actions concrètes et à établir un dialogue entre les élus et les jeunes afin de créer les conditions d'une politique attentive à la jeunesse. Le renouvellement du C.I.J. a eu lieu en Janvier 2009 et 4 jeunes St Pairais ont été élus après une campagne électorale riche en propositions et en dialogues. Félicitations donc à Alban LEFÈVRE et Angèle GUY, élus à l'école Anne Frank et à Brice DAVID et Nicolas LEGRAND, élus à l'école Ste Marie. M. le Maire les a personnellement félicité pour leur élection et les a déjà invité à assister à un conseil municipal.

conseil intercommunal de jeunes du pays Granvillais

Brice David (CM1) et Nicolas Legrand (CM2)
élus de l'école Ste-Marie

Alban Lefèvre (CM2) et Angèle Guy (CM1)
élus de l'école Anne Frank

La T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique)

Le comité syndical de la Communauté de Communes du Pays Granvillais a décidé de changer de système d'imposition à partir de l'année 2009. En effet, en décembre dernier a été votée la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.). Celà implique que d'une part toutes les taxes professionnelles des entreprises des 8 communes de la CCPG seront reversées à la CCPG, et que d'autre part, la part des impôts payée à la CCPG par les ménages sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâtie sera reversée aux communes en plus de celles que les communes recevaient déjà. En résumé, la CCPG reçoit les taxes professionnelles des 8 communes et les communes reçoivent la totalité des taxes ménages (taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties) de leurs habitants.

- 1) Progressivement, en 5 ans, le taux de la taxe professionnelle sera unifié. Il faut savoir qu'actuellement, il varie de 3 à 20 % selon les communes. A Saint Pair, nous avons un taux moyen de 12,95 %.
- 2) les communes percevront les taxes sur les ménages que percevait la CCPG. Si les taxes sont moins élevées que ce que la commune percevait en taxe professionnelle, elle recevra une compensation ce qui est le cas de Saint Pair. Si les montants de ces taxes sont plus élevés que ce que la commune percevait en taxe professionnelle, elle rendra une compensation ce qui est le cas de Jullouville.
- 3) étant donné les compétences actuelles de la Communauté de Commune, celle ci ne recevra que la dotation simple supplémentaire de l'Etat c'est quand même plus de 300 000 €. Nous avons donc un an pour mettre en place un projet de la Communauté de Communes qui intègre de nouvelles compétences et qui permettra d'obtenir en 2010 la dotation bonifiée de l'Etat donc plus que doublée.
- 4) le montant de l'ensemble des taxes professionnelles perçues actuellement par les communes et la CCPG n'est que de 50 %, de ce que touchent les communautés de communes de population équivalente (environ 25 000 habitants). C'est pourquoi, par prudence, le comité syndical de la communauté de commune du Pays Granvillais a fait le choix d'une taxe professionnelle mixte c'est-à-dire qu'elle continuera à percevoir une très faible taxe sur les ménages (10% des taux antérieurs), mais que nous espérons ne pas avoir à augmenter les années suivantes. Les communautés de communes voisines, comme Avranches et Coutances, qui appliquent la TPU depuis plusieurs années ont pris la même précaution. Ce qui est important, c'est que l'esprit de solidarité entre les communes se développe au sein de la communauté de communes du pays Granvillais en 2009 et lors des années suivantes, au travers de projets nécessaires au bien être de l'ensemble de la population.

Maison de retraite du Vallon (EHPAD)

Le projet de la Maison de retraite du Vallon se poursuit normalement, au rythme des différentes étapes administratives. L'architecte retenu va nous remettre courant mars son projet définitif. Il sera analysé pendant 3 semaines par : les services de la DDE (notre assistant maître d'ouvrage), par INDIGGO (notre assistant maître d'ouvrage spécifique pour la norme HQE) et par les bureaux de contrôle qui ont été retenus. Le dossier de consultation des entreprises sera prêt début avril. Alors, nous pourrons lancer l'appel d'offres aux entreprises qui devraient être nombreuses à répondre, nécessairement intéressées de voir un projet aussi important se réaliser.
La date limite des réponses sera fixée à courant juin. Si tous les lots sont déclarés fructueux, les entreprises devraient être choisies en juillet et les travaux pourront commencer à l'automne 2009. Le chantier durera alors 18 mois. Nous vous tiendrons bien entendu informés dans chaque Saint Pairais de l'avancement de ces travaux. Vous pourrez ainsi vous approprier ce projet qui a débuté fin décembre 2004 et qui est attendu par de nombreuses familles de Saint Pair sur Mer et des communes voisines.

en Bref…

La Médiathèque est abonnée depuis début février 2009 au quotidien Ouest-France et à la revue d'archéologie de l'Avranchin et du pays Granvillais (trimestriel).

Arrivée depuis le 23/02/2009 Florence BRAY est hôtesse d'accueil à la mairie. Elle est également en renfort dans les services nécessitant un besoin de personnel ponctuel.

En poste au service de l'ADMR depuis 2007, Sonia SAUSSEREAU est maintenant chargée de l'accueil et du travail administratif pour : sorties de territoire, passeports, cartes d'identité, débits de boisson, recensement militaire, inscriptions écoles, correspondants de quartier, et gestion du courrier pour la Mairie.

Samedi 21 mars : accueil des nouveaux arrivants à 11h salle multifonction.

Le départ du Tour de la Manche Cycliste aura lieu à Saint Pair le jeudi 14 mai.

Samedi 16 mai à 11 h à la Mairie : accueil des jeunes citoyens de 18 ans inscrits d'office sur la liste électorale.

Echange avec les Belges : le comité de jumelage se rendra à Houffalize le week-end de l'ascension.

Le Trophée des Jeunes sportifs Saint Pairais aura lieu au stade le mercredi 3 juin à 18 h.

22 avril: repas des anciens offert par la Mairie. Inscr. en Mairie

Conception : Service Communication Dépôt légal à parution imp 3 provinces parigny 02 33 49 02 53

le Saint-Pairais

42e Bulletin Municipal MARS 2009

Le Printemps des P'tits Loups du 24 mars au 2 avril 2009

Ce Saint Pairais N° 42 sort une année après les élections municipales de mars 2008 et c'est le 4e numéro que nous vous présentons, soucieux de vous rendre compte de la vie locale au plus proche de son actualité. Nous y abordons des thèmes très variés et parfois sensibles. Le N°41 vous avait rapidement présenté le rôle des correspondants de quartier que nous avions promis de mettre en place. Dans ce numéro, vous pouvez les découvrir et je sais que certains se sont déjà fait connaître à leurs voisins. Ils ont été bien accueillis et même sollicités. Cette volonté de proximité est appréciée de beaucoup d'entre vous. Comment ont-ils été choisis ? D'anciens distributeurs du Saint Pairais nous avaient fait connaître leur déception de ne plus avoir à faire cette distribution, ils sont devenus correspondants de quartier ; 5 membres de notre liste électorale qui n'ont pas été élus ont souhaité s'impliquer dans cette responsabilité ; plusieurs personnes nous ont fait savoir qu'elles étaient intéressées et pour compléter quelques correspondants ont été sollicités par des conseillers municipaux.
En plus des contacts informels qu'ils peuvent avoir avec Véronique Altmayer qui centralise leurs propositions ou avec moi-même, je les réunirai 3 fois par an à la Mairie. Leur action sera ainsi complémentaire de celle des élus de leur quartier.

Elus de la Communauté de Communes du Pays Granvillais, nous avons décidé avec nos collègues des 8 communes qu'à partir de 2009 serait mise en place la Taxe Professionnelle Unique Mixte ce qui est un changement important au niveau de vos impôts locaux. La commune va désormais percevoir la part de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de foncier non bâti qui revenait à la CCPG en 2008. Les taux communaux vont sembler avoir augmenté. En fait, ils représentent la somme des impôts communaux et des impôts de la CCPG, l'augmentation n'est due qu'à la hausse régulière des valeurs locatives décidée par l'Etat et qui servent de base de calcul. A Saint Pair, nous avons fait le **choix politique de ne pas augmenter les taux des impôts locaux** en 2009, afin de ne pas mettre encore plus en difficulté les ménages touchés par la crise.
Dans ce numéro, mes 7 adjoints vous présentent leurs attributions, les actions qu'ils ont engagées dans leurs domaines de compétences depuis un an et leurs nombreux projets pour 2009 et plus. Il s'agit vraiment du travail d'une équipe soudée qui a la volonté d'être au service de tous les habitants de Saint Pair pour permettre à tous de bien vivre dans notre cité. Vous constaterez que nous avons en cours plusieurs projets de travaux et d'urbanisme bien que notre budget soit très serré. Mais grâce notamment à des économies de fonctionnement, nous réussirons à maintenir les investissements tout en limitant les emprunts. C'est bien là un **choix politique clair,** possible grâce à une gestion rigoureuse.

Pendant la campagne électorale, nous vous avions fait part de notre volonté d'accueillir à Saint Pair et dans de bonnes conditions, toutes les tranches d'âges de notre population.
Cette volonté se concrétise : le projet d'Espace multi accueil pour la petite enfance (crèche, halte-garderie) situé à la Vigie et piloté par Edith Tourmente (que je tiens à remercier pour ses huit ans en tant qu'adjointe aux affaires scolaires) au nom de la CCPG avance bien, les logements sociaux de la ZAC du Vallon et de la Vigie destinés aux familles sont en bonne voie d'achèvement et le projet de maison de retraite arrive au stade de la consultation des entreprises. Nous tenons ainsi nos promesses, notre souhait de permettre à toutes et tous de vivre à St Pair. C'est là encore **un choix politique et social clairement exprimé**. Le gouvernement a demandé aux collectivités locales de soutenir l'activité en réalisant des travaux, je crois pouvoir dire qu'à Saint Pair, ce sera le cas en 2009 et en 2010.
Pour terminer cet éditorial, je souhaite expliquer notre attitude à tous ceux qui ne comprennent pas que nous ne répondions pas aux attaques écrites ou orales qui nous sont adressées, quelle qu'en soit l'origine.
Déjà pendant la campagne électorale, j'avais demandé à mes colistiers d'éviter les polémiques ; je tiens à garder le même comportement. Je préfère que nous consacrions notre énergie à gérer notre commune, à l'écoute des habitants. Je prends pour exemple les enquêtes publiques où nous sommes attentifs aux remarques justifiées afin de faire évoluer les projets en concertation, comme cela est le cas pour la ZAC du Verchu à Kairon. Agir au lieu de polémiquer, c'est ainsi que je conçois l'action d'une équipe municipale et de son Maire.

votre Maire, Albert NOURY

édito

Bertrand SORRE

1er adjoint

Sports, Jeunesse, Loisirs, Culture et Communication

Délégué de la CCPG - Président commission Jeunesse et Sports
Président Commission Gens du Voyage

☛ Dans cette fonction d'adjoint au Maire, quelles sont vos attributions ?

J'ai hérité de la fonction de premier adjoint de la commune en charge du Sport, de la Jeunesse, des Loisirs, de la Culture et de la Communication… un vaste programme, n'est-ce pas mais autant de centres d'intérêts personnels! De plus, le regroupement de ces fonctions se justifie pleinement et permet une complémentarité des actions mises en place. A l'arrivée de notre nouvelle Directrice Générale des Services, Mme Isabelle LE ROI, nous avons réorganisé les services et regroupé la gestion administrative de ces cinq domaines d'actions. C'est ainsi que Laurence VARIN a pris la fonction de chef de ce service depuis le 1er janvier 2009.

☛ Un an après les élections, quelles sont les actions engagées ?

A mon arrivée dans cette fonction d'adjoint, j'ai trouvé des équipes rôdées, efficaces, quasi autonomes et donc un service immédiatement opérationnel. De plus, ma fonction de conseiller délégué lors du précédent mandat (2001/2008) m'avait amené à travailler avec l'ensemble de ces personnels et a donc facilité ma prise de fonction.

Dans le domaine culturel, nous avons rapidement décidé de poursuivre la politique engagée et conforter les temps forts qui ont fait leurs preuves et pris place dans le paysage culturel du Pays Granvillais comme le Printemps des P'tits loups, le feu d'artifice du 13 juillet ou le Festival Second Geste. Nous avons développé la soirée du « 13 Animé » car c'est une journée à forte image de marque pour notre ville et relevé quelques points faibles notamment au mois d'août et qui seront comblés cette année. J'ai cependant imposé une contrainte forte mais logique, celle du respect du budget global alloué à l'action culturelle, contrainte qui a été totalement respectée en 2008.

Dans le secteur jeunesse et loisirs, nous avons poursuivi l'accueil sur deux pôles distincts mais entièrement complémentaires : Le centre de Loisirs sans hébergement pour les 3/11 ans et les activités à la carte pour les 6/15 ans. L'équipe est actuellement dans l'écriture du projet global d'animation qui sera bientôt proposé aux familles et aux organismes financeurs, notamment dans le cadre du Contrat Enfance/Jeunesse signé avec la CAF.

☛ Quelles sont les nouveautés que vous avez souhaitées en 2008 ?

En tout premier lieu, mettre en valeur les bénévoles associatifs pour leur investissement souvent quotidien, au service de leur passion certes mais surtout au service des autres sans recherche de reconnaissance. Pour cela, j'ai créé le « Trophée des Jeunes Sportifs St Pairais » qui au mois de juin 2008 a permis de récompenser 24 jeunes et à travers eux, la qualité du travail accompli au sein de toutes les associations locales, quelle que soit leur activité.

Et puis, comme nous l'avions promis lors de la campagne électorale, nous avons donné plus d'ampleur à la soirée du 13 juillet où précédemment les spectateurs présents s'ennuyaient en attendant le tir du feu d'artifice. Pour cela, nous avons dès 19h mis en place en partenariat avec le Casino, l'association des commerçants et les pongistes St Pairais, 4 lieux de concert ou espace ludique et une fanfare en déambulation. Cela a été, comme vous le savez, un énorme succès avec plus de 20 000 personnes comptabilisées par les forces de sécurité présentes sur le site. L'idée était donc la bonne… avec des corrections à apporter en 2009 pour accueillir le mieux possible ce flot de personnes.

☛ Quels sont vos projets pour 2009 et la suite ?

Ils sont nombreux mais là encore, leur réalisation sera conditionnée par nos possibilités financières ! En terme d'image de marque, nous allons accueillir le départ du Tour de la Manche cycliste (le jeudi 14 Mai prochain), compétition de renommée nationale qui mettra notre commune en valeur dans les médias. Nous allons aussi développer le 13 juillet, notre « 13 Animé », avec un feu plus beau encore pour lequel nous allons augmenter le budget. En effet, le public se déplace à Saint Pair pour « voir le plus beau feu d'artifice de la région ». Nous tenons à garder cette référence car elle contribue largement à la renommée et à l'attractivité touristique de notre cité. Et la programmation musicale et de rue prévue en attendant le feu ravira sans nul doute le nombreux public attendu… Une date à noter sur vos agendas !

Une nouveauté est en préparation pour le mois d'août, période à laquelle le programme est peu fourni dans le Pays Granvillais. Nous allons organiser le vendredi 7 août prochain une soirée sur le thème de l'humour, avec divers spectacles de plein air dans le centre bourg.

Je tiens également à marquer deux périodes importantes dans l'année que sont l'été et Noël. Pour ce faire, je souhaite que le décor de notre ville (notamment le fleurissement et des décorations diverses) soit, en partenariat avec l'union des commerçants notamment mais aussi le Casino, mieux adapté à ces deux périodes.

Et puis, je souhaite développer notre action pour la mise en valeur du patrimoine local qui est riche mais peu valorisé. Ainsi, nous souhaitons mettre en place des panneaux « historiques » sur les différents monuments de la commune. Ces panneaux relateront la vie de ces bâtiments chargés d'histoire que sont l'Eglise, la Chapelle Ste Anne ou la Médiathèque ainsi que l'origine des boulets de St Pair. Toujours dans la même logique, nous allons réhabiliter la Fontaine St Gaud depuis trop longtemps laissée à l'abandon.

Enfin, en terme d'investissement, il existe un gros projet qui nous tient à cœur, la construction d'une salle de sport à destination des écoles, des jeunes et des associations. Nous avons planifié, en fonction du budget, des études en 2010/2011 et une première pierre espérée en 2012. C'est pour nous un équipement devenu indispensable dans une commune de notre taille, riche de ses 3 800 habitants pour qui un lieu adapté de la pratique sportive est un besoin fortement exprimé.

☛ Vous êtes également un des 6 conseillers communautaires de notre ville de St-Pair ? Quels sont votre rôle et votre action au sein de la CCPG ?

A ce titre, le Président de la Communauté de communes du Pays Granvillais (CCPG), Daniel CARUHEL, m'a confié la Présidence d'une des 8 commissions communautaires, la commission « Sports et Jeunesse ». Je suis donc, avec Albert NOURY et Edith TOURMENTE, un des 11 membres du bureau (restreint) de la CCPG et j'entends y faire valoir les intérêts de notre commune mais aussi l'intérêt du Pays Granvillais. Les échanges y sont riches et constructifs et nous ne manquons pas d'y faire entendre notre avis dans l'ensemble des décisions prises.

Dans le cadre de ma commission, j'ai eu récemment à superviser les élections des 40 nouveaux représentants qui siègent désormais pour 2 ans au sein du Conseil Intercommunal de Jeunes. Ces élections ont été un formidable moment d'éducation à la citoyenneté pour l'ensemble des enfants de CM1 et CM2 des 8 communes de la CCPG.

Outre le suivi de la gestion de la Cité des Sports, réalisation récente et réussite avérée de la CCPG, je mène l'étude du projet attendu d'un complexe aquatique intercommunal. Nous allons lancer d'ici quelques jours l'appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet spécialisé qui aura en charge la réalisation d'une étude poussée de faisabilité de ce complexe. Cette étude permettra, à son terme, aux 50 élus communautaires d'avoir tous les éléments souhaitables (taille du bassin, équipements annexes, modes de gestion, coûts d'investissement et de fonctionnement notamment) qui permettront de décider ou non de la création de ce complexe aquatique. Espéré par un grand nombre de personnes tant chez les scolaires que parmi le grand public ou les compétiteurs performants du club de natation granvillais, il se doit de répondre aux besoins de la grande majorité de ses futurs utilisateurs.

Enfin, en parallèle de ma commission, M. le Président m'a demandé de m'occuper du suivi du terrain des gens du voyage. Sujet sensible, source d'inquiétude parmi la population… J'ai pu remarquer l'excellent travail qui est accompli par les 2 agents au contact des résidents et qui permettent de conserver ce terrain dans son état initial, sans la moindre dégradation majeure et ce plus de trois ans après son ouverture. J'ai également constaté l'efficacité du travail social accompli, notamment pour faciliter l'intégration des gens du voyage à la vie locale. On peut à ce jour affirmer que la CCPG remplit son obligation, fixée par la loi, d'accueillir et de construire un projet cohérent et durable avec la population des gens du voyage.

☛ Donc en conclusion, que dire de votre fonction d'élu ?

J'ai la chance de vivre une expérience personnelle riche en contacts et en satisfactions même si c'est au prix d'un investissement gourmand en temps et en disponibilité. Après une année de travail, l'envie est grande et la motivation intacte et totale de m'investir au profit des St Pairais. Pour clore cette interview, je tenais aussi à remercier les personnels en place, personnels compétents et indispensables au bon fonctionnement des collectivités locales, et sans qui, aucun de nos projets d'élus ne verrait le jour.

De gauche à droite : Sébastien Perrier, Cédric Dujardin, Marie-Claude Cuquemelle, Laurence Bonamy, Sylvie Vexier, Laurence Varin, Emmanuelle Lefèvre, Jérôme Lelandais, Bertrand Sorre, Franck Lefèvre

Jean LEMOIGNE

2e adjoint

Finances

Délégué de la CCPG

☛ Quelle a été votre mission pour cette 1re année au poste d'adjoint aux finances ?
Conseiller municipal pendant 7 ans et ancien directeur d'établissement bancaire, j'avais commencé à travailler avec Gustave Allain sur la dernière année de son mandat afin de me familiariser avec les finances de la commune. Aujourd'hui je vois mon poste d'adjoint aux finances comme un point central au sein d'une équipe, cherchant à satisfaire les demandes de chaque adjoint en conformité avec les possibilités financières de la commune. C'est donc à la fois un poste de suivi et d'orientation.

☛ Quelle est la santé financière de la commune ?
La commune est dans une santé financière satisfaisante comme le montrent les graphiques suivants :

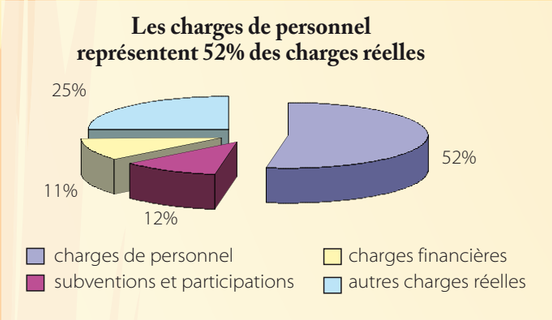

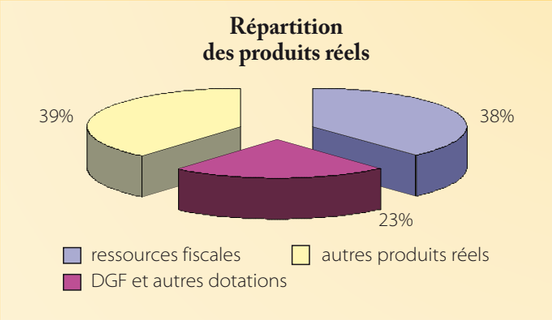

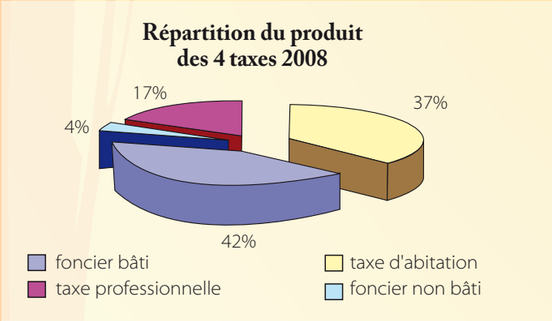

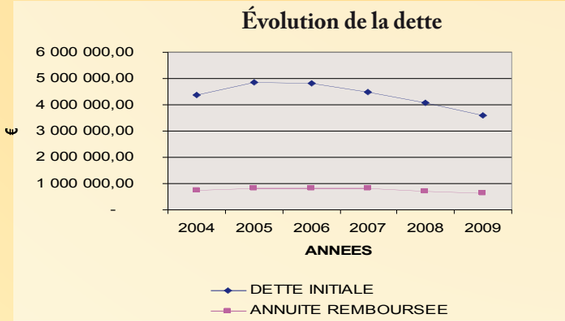

☛ Quels sont les projets futurs pour Saint-Pair en 2009 ?
Nous sommes dans une période économique incertaine où les dotations d'Etat risquent de stagner en 2009 , avec des interrogations pour l'avenir (stagnation , limitation ou nouvelles règles ?) . Ceci nous impose la rigueur à tous niveaux. Le budget 2009 est bâti sur ces bases et prévoit le lancement d'un grand projet prévu depuis plusieurs années à savoir la maison de retraite. Ce projet le plus important en terme financier démarrera au 2ème semestre 2009 et nécessite un apport financier de la commune de 400 000 €, il devrait ensuite s'autofinancer en fonctionnement.
L'enveloppe prévisionnelle réservée aux autres investissements est de 900 000 € c'est-à-dire d'un montant conforme à ce qui a été réalisé par la commune les années précédentes.

☛ Avez-vous des responsabilités en CCPG ?
Je fais partie de la commission économique qui gère l'évolution économique du Pays Granvillais. Cette commission travaille sur l'implantation de nouvelles zones économiques et plus particulièrement en ce moment sur la zone du Taillais à Yquelon (route de Villedieu), sur le développement de la zone du Croissant de Saint Pair, le déménagement de la CCI sur la zone de la Petite Lande à Saint Pair ainsi que le suivi et le développement des ateliers relais à Saint Pair. Comme vous le constatez Saint Pair est très présent puisque beaucoup d'activités économiques sont installées sur notre commune.
Je fais partie d'une autre commission, celle des finances. Cette dernière est chargée de suivre les budgets de la CCPG. Je me suis particulièrement investi dans l'étude de la TPU.

☛ Quel est votre objectif en tant qu'élu ?
Mon objectif est de servir au mieux ma commune . Du fait des contraintes extérieures , la rigueur se trouve renforcée afin de respecter les grands équilibres. Nous avons l'ambition de continuer notre action avec le souci du respect de la pression fiscale et donc des finances du contribuable Saint-Pairais.

Sylvie GATÉ

3e adjointe

Affaires Sociales

☛ Dans cette fonction d'adjointe aux affaires sociales, quelles sont vos attributions ?
Un service social est avant toute chose une porte ouverte aux familles quelle que soit leur composition, et est à l'écoute de leur quotidien. Le service social intervient dans différents domaines et ceci, bien évidemment, selon des critères et/ou après étude de dossier pour :
- attribution de logements sociaux
- aide alimentaire (épicerie sociale)
- aide financière
  - cantine, garderie et autres
  - sport et culture
- maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées grâce à l'emploi d'une aide à domicile, d'une auxiliaire de vie et au portage des repas
- aides aux transports (bus MANEO)

Construction des logements sociaux rue St-Michel.

☛ Quel est votre bilan après cette 1re année écoulée ?
Dès ma prise de fonction, ma première mission a été de connaître les familles et de recenser les besoins. Le lien est maintenant établi avec les familles et c'est aujourd'hui plus facile de travailler dans ce climat de confiance qui s'est instauré. Mon rôle est certes d'aider les familles demandeuses mais aussi de les responsabiliser par rapport à certaines obligations qui leur incombent.
Les personnes doivent maîtriser leur destin et mon souhait est de les aider sans les assister. Le recul après une année aux services à la personne m'a aussi permis de me rendre compte que certaines familles dans le besoin, n'osaient pas toujours pousser la porte de la Mairie. Il faut donc aller à la rencontre de ces personnes afin qu'elles puissent elles aussi bénéficier d'une aide, quelle qu'elle soit.

☛ Quels sont vos projets pour 2009 ?
Nous avons engagé un travail sur la convention entre la Mairie et l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Cet organisme est responsable des auxiliaires de vie et le CCAS est chargé d'écrire un cahier des charges afin que chaque partie ait des tâches bien précises à réaliser et qui s'y tienne.
Pour 2009, je souhaite travailler aussi sur les transports. Là aussi, nous devons passer une convention avec un taxi et communiquer sur le fait que nous allons chercher avec le minibus toutes les personnes qui le souhaitent pour se rendre au marché et à Intermarché le jeudi. Il suffit de s'inscrire auprès de la Mairie au plus tard la veille. Ce service rendu, sans justificatif de ressources, est une aide hebdomadaire aux personnes.
En ce qui concerne le transport à la demande ou transport de proximité, il s'agit de pouvoir aller chercher les personnes en taxi à leur domicile sur leur demande qui sera faite au moins la veille auprès du Conseil Général grâce à un numéro vert gratuit depuis un poste fixe : 0800 150 050. Les personnes seront véhiculées à des points d'arrêts fixes (les marchés de Saint Pair sur Mer, Jullouville, Granville, la gare, l'hôpital, le quartier Saint Nicolas, …) du mardi au samedi pour un coût de 2 € par transport. Ce service sera mis en place à partir de mai 2009.
Je souhaite également continuer à créer du lien entre les personnes et les associations Saint Pairaises.
Les travaux des futurs logements sociaux (1ère tranche) se terminent et nous devrons les attribuer afin qu'ils soient habités pour cet été.
En ce qui concerne les différentes aides, nous devons redéfinir les critères d'attribution. En effet, la composition des familles évolue, nous devons évoluer aussi afin de répondre à tout type de demandes.

☛ Etes-vous investie dans la CCPG ?
Je n'ai pas souhaité m'investir dans la CCPG. Mon rôle à Saint Pair est déjà très prenant et demande une grande implication en terme de disponibilité auprès des personnes.
Pourtant j'agis aussi à un niveau intercommunal puisque je suis vice-présidente du SIAS (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale) du canton de Granville. Ce syndicat regroupe 7 communes et ses activités principales sont la gestion de l'épicerie sociale et de la banque du meuble et aussi l'organisation du portage des repas à domicile en partenariat avec l'ADMR et la cuisine centrale de Granville. Je suis également vice-présidente du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) de l'agglomération de Granville.

☛ Que dire de votre fonction d'élue ?
Je suis très heureuse dans ma fonction d'élue. Pour moi c'est une très grande satisfaction d'œuvrer pour les administrés et pour la commune dans laquelle je me sens bien. J'aime être au service des autres et me sentir utile. Cette fonction est très enrichissante.

AMELIORATION DE L'HABITAT :
Des aides existent, sous conditions, pour tous travaux d'amélioration et d'adaptation de l'habitat
- **mise aux normes de confort, réfection du gros œuvre**
- **économie d'énergie, nouvelle sources d'énergie renouvelable**
- **adaptation en faveur des personnes âgées ou handicapées**

Un conseiller est à votre disposition gratuitement
Permanence au siège
de la CCPG le 2e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h
Valérie Goffinet : 06 88 24 51 25
Téléphone numéro vert 0 800 77 22 44
Courriel : contact@pactarim.fr

Laurent PETITGAS

Urbanisme

4e adjoint

☛ En quoi a consisté votre mission pour cette 1re année au poste d'adjoint à l'urbanisme ?
A mon arrivée j'ai repris un certain nombre de dossiers déjà engagés afin de les mener à terme, et mon travail a ensuite consisté à mettre en place une nouvelle politique d'urbanisme qui insuffle de nouveaux objectifs et ambitions, dans ce domaine. Ma mission est aussi de gérer les projets, et même parfois, les conflits au quotidien, en matière d'urbanisme. C'est donc à la fois un poste très proche des gens et du terrain, et aussi une gestion de procédures et de dossiers plus techniques et plus complexes.

☛ Qu'avez-vous réalisé en un an en ce qui concerne l'urbanisme de la commune ?
Je vois au moins 3 points :
- Nous avons fait évoluer le PLU pour permettre l'implantation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, sur la zone de la Petite Lande, ainsi que le transfert de la maison de retraite St Michel sur le parc de la Faisanderie.
- Nous avons mené à son terme le projet de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation d'habitat qui va permettre de réaliser de nouveaux quartiers avec des objectifs de grandes qualités et d'apport de population de jeunes et de familles, dans la commune. Ce procédé de ZAC a le mérite d'assurer une parfaite maîtrise de la commune, sur la qualité de ces quartiers à créer (quartiers à grande convivialité et qualité environnementale) tout en privilégiant l'apport d'une nouvelle population ciblée. Cette démarche concerne les ZAC des Ardilliers et du Croissant qui ont été créées, sur une superficie totale de 18 ha, lors de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2009.
- Nous avons également pris des décisions en vue d'agir sur le marché du foncier, en maîtrisant les prix des terrains à bâtir et en empêchant les sociétés étrangères de spéculer sur les terrains constructibles de Saint Pair.

☛ Quels sont les projets 2009 en matière d'urbanisme ?
A la suite de la création des deux ZAC, nous allons désigner un aménageur en cours d'année après une mise en concurrence. Il devra réaliser ces nouveaux quartiers pour le compte et sous le contrôle de la commune. Un cahier des charges sera établi dans lequel la commune indiquera les objectifs qu'elle souhaite atteindre dans ces opérations d'aménagement. L'opérateur qui répondra au mieux à ces conditions, avec des solutions adaptées, sera retenu.
Nous allons procéder également à des études complémentaires sur le quartier du Verchu à proximité de Kairon bourg afin de concevoir un lieu de vie adapté aux objectifs environnementaux et patrimoniaux de ce site.
Une étude d'insertion dans le site du quartier du Pré Hallot va être réalisée, pour concevoir de nouveaux habitats bien intégrés dans les abords de la Vallée de la Saigue. Cette étude a pour objectif d'obtenir un avis favorable de la commission des sites et du Préfet, qui n'avaient pas été obtenu lors de l'élaboration du PLU.
Nous allons étudier également, un programme de travaux visant à mettre en valeur et à réhabiliter la fontaine Saint Gaud. L'idée est de faire une étude avec un architecte du patrimoine afin de redéfinir et valoriser ce lieu complètement laissé à l'abandon.
Enfin, nous allons réaliser une étude préalable pour la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux, afin d'avoir un outil permettant le maintien des commerces de proximité et notamment des commerces alimentaires dans le centre bourg et à Kairon plage. Aujourd'hui la commune a un droit de préemption seulement sur les bâtiments et non sur les fonds commerciaux. La mise en place de cet outil permettrait à la commune d'être un interlocuteur à part entière dans le cadre des transactions de ces biens mobiliers, afin de sauvegarder le commerce dans notre centre-bourg.

☛ Quel est le bilan de votre action au sein du SIVOM de la Baie de Scissy et du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (S.M. A.A.G.) ?
J'ai mis mon énergie au service de ces structures intercommunales, afin que la gestion de l'assainissement se fasse, en répondant au mieux, aux grands enjeux environnementaux (protection du milieu naturel, qualité des eaux de baignade…), tout en restant dans des coûts compatibles avec la nécessaire maîtrise du prix facturé aux usagers.

☛ Pour terminer que dire de votre fonction d'élu ?
C'est une fonction très enrichissante qui me permet d'être au service de la population, ce que j'apprécie particulièrement. J'ai la chance également, d'être intégré dans une équipe aux compétences diversifiées et complémentaires, ce qui va nous permettre de réaliser un véritable programme dans l'intérêt général des Saint Pairais.

Secteur du Pré Hallot (ZAC des Ardilliers)

Véronique ALTMAYER

Tourisme et Vie Associative

5e adjointe

☛ Dans cette fonction d'adjointe au Maire, quelles sont vos attributions ?
Je suis chargée de la vie associative et du tourisme. Je suis l'interlocutrice de la Mairie auprès des associations, j'assiste aux assemblées générales, j'étudie les demandes de subventions, je fais remonter les projets et les demandes particulières. Pour vous donner une idée, il y a une quarantaine d'associations à Saint Pair dont une dizaine qui emploient au moins un salarié.
Le volet touristique consiste en collaboration avec l'Office de Tourisme à mener la politique touristique de la ville.

☛ Un an après les élections, quelles sont les actions engagées ?
J'ai, dans un premier temps, rencontré le président de chaque association Saint Pairaise afin de faire connaissance et de remonter leurs besoins. Chaque association a reçu un dossier de demande de subvention qui a ensuite été étudié en commission des finances puis adopté en conseil municipal.
En ce qui concerne le tourisme, nous avons repris l'organisation des 2 concours des maisons fleuries et illuminations avec l'aide de 4 bénévoles. Cette action conjuguée à l'effort fourni conjointement par les Saints Pairais, les commerçants et les services municipaux nous a d'ailleurs valu d'obtenir pour la 3ème année consécutive le label « une fleur » accordé par le Conseil Général. Encore une fois, je souhaite remercier tous les participants grâce à qui nous avons été récompensés. Notre 1ère mission est bien sûr d'assurer la promotion touristique sur notre commune, il est à noter que les chiffres de fréquentation ont progressé en juillet et août 2008 de 28% notamment grâce à l'implantation de l'Office de Tourisme dans le cœur de Saint Pair.

☛ Quelles sont les nouveautés que vous avez souhaitées en 2008 ?
Nous avons édité pour la 1ère fois un guide dédié aux associations qui est sorti en août 2008. Ce guide permet de recenser toutes les associations Saint Pairaises (horaires, cotisation, lieu, info pratique) juste avant la reprise des activités.
Durant l'été, nous avons souhaité mettre en place des concours de dessins et de châteaux de sable destinés aux enfants de 3 à 14 ans. Ces manifestations gratuites ont été appréciées par les nombreux enfants participants et seront reconduites cet été.
Suivant nos promesses de campagne, nous avons réuni, autour du verre de l'amitié, en septembre 2008 une trentaine de nouvelles familles récemment installées sur Saint Pair. Cet accueil sera renouvelé 2 fois par an. Chaque famille, lors de cette manifestation, reçoit le dernier numéro du Saint Pairais, le livret d'accueil édité par Tourisme au Pays de la Baie, le guide des associations, le plan de Saint Pair et le guide touristique. Retenez dès maintenant le prochain accueil qui aura lieu le samedi 21 mars à 11h au hall multifonctions.
M. Le Maire m'a demandé de fédérer les différents acteurs du Marché de Noël autour d'un même projet. Les commerçants, le centre équestre de kairon, les associations, les commerçants non sédentaires, les élus, le centre de loisirs se sont concertés pour travailler ensemble afin que cette journée du 21 décembre soit une réussite.

☛ Quels sont vos projets pour 2009 et la suite ?
Dès ce début d'année 2009, nous avons mis en place le réseau de correspondants de quartier. Au nombre de 26 et répartis sur l'ensemble de la commune, leur rôle est :
- d'établir un contact avec les habitants de leur quartier
- repérer les nouveaux arrivants
- écouter les doléances et les transmettre à la Mairie
- diffuser les documents (Saint Pairais, guide des associations)
Il est prévu de les rencontrer en janvier, mai et septembre de chaque année.

Les projets initiés en 2008 seront reconduits en 2009 et nous réfléchissons déjà à notamment étoffer la période de Noël.
Enfin, nous souhaitons organiser à l'automne une journée de rencontre entre les association Saint-Pairaises afin qu'elles fassent plus ample connaissance entre elles.

Concours de château de sable - saison 2008

☛ Donc en conclusion, que dire de votre fonction d'élue ?
Travailler en équipe, secondée par des gens motivés et compétents, tant du côté des élus que du personnel municipal est une source de satisfaction personnelle et permanente. Mener à bien des projets voulus par l'équipe municipale en n'oubliant jamais que nous travaillons avant tout pour les Saint Pairais, voilà quelle est en quelque sorte ma devise.

Dominique TAILLEBOIS

Travaux et Gestion du domaine public

Délégué de la CCPG

6e adjoint

☛ En quoi a consisté votre mission pour cette 1ere année au poste d'adjoint à la voirie, aux travaux et à la gestion du domaine public ?

Ma mission est de veiller au bon déroulement des travaux entre les entreprises et la maîtrise d'œuvre et à ce que les riverains soient satisfaits du mode d'exécution. Mon rôle est aussi d'écouter et de recevoir les habitants de Saint Pair pour leurs suggestions ou réclamations, je dois ménager leur demande en ne perdant pas de vue l'intérêt public.

A mon arrivée, j'ai d'abord réalisé un diagnostic afin d'établir un état des lieux de la commune. Mon rôle est notamment de rattraper certains retards en voirie (ex à Kairon Plage, Av de la Faisanderie où plusieurs rues sont à aménager et aussi sur Saint Pair) et d'anticiper d'autres besoins. Les Saint Pairais doivent savoir qu'ils ont à leur disposition un service technique chargé de la voirie, des bâtiments et des espaces verts.

☛ Qu'avez-vous réalisé en un an en ce qui concerne les travaux de la commune ?

Nous avons commencé par terminer tous les chantiers de l'équipe précédente à savoir :

- la voirie : la rue Ste Anne et la ZA de Kairon
- les bâtiments : les vestiaires du stade.

Nous avons ensuite engagé une réfection des réseaux. Nous avons pris en charge sur le domaine de l'eau le renouvellement des branchements en plomb de la rue Ste Anne, la rue Charles Mathurin, le village les Mérais ainsi que le renouvellement de la conduite d'eau en amiante ciment et les branchements de la Chanterie et de la Tonnerie. Nous avons aussi suivi les travaux de la ZAC du Vallon, dossier dont la maîtrise d'œuvre est assurée par Brémont 3M.

☛ Quels sont les projets 2009 ?

Pour 2009, la commission des travaux a souhaité établir un programme en 25 points des projets prioritaires, à savoir :

- Travaux rue Charles Mathurin - estimation 50 000 € TTC
- Travaux Av de la faisanderie : reprise du réseau d'eau pluviale et aménagement de la chaussée – estimation 130 000 € TTC
- Voie communale de Gatigny : voirie à réaliser en enrobé – estimation 35 000 € TTC
- Avenue Lebel : reprise du réseau d'eau pluvial – 21 500 € TTC
- Aménagement piéton sur le CD 21 au village les Trois Croix
- Aménagement piéton entre la voie communale de Crécey N°12 et le chemin rural N°22 (lieu dit les Forges)
- Aménagement au Village Chesnay : départ du chemin rural N°17 réfection du réseau pluvial et aménagement du départ de ce chemin sur une quinzaine de mètres – 2850 € TTC
- Stade, CD 309 : prévoir les enrobés du parking 34 000 € TTC
- Cimetière de Kairon : prévoir l'aménagement et l'enrobé du parking – 10 000 € TTC
- Lotissement de l'Océan : travaux programmés au 1er semestre : enrobé de voirie et trottoirs 128 500 € TTC
- Route de la Croix Millet : renouvellement du réseau d'eau potable et aménagement du réseau d'eau pluviales dans sa partie basse et reprise de voirie en enrobé. Estimation à établir
- Rue Saint Michel et rue des Marronniers : renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable et reprise de branchement, effacement des réseaux aériens (éclairage public, réseau électrique et téléphone) – maîtrise d'ouvrage le SDEM
- Route de l'Ecutot, Chemin des Vallées : réseau d'eau pluviale à réaliser. Estimation 30 000 € TTC
- Chemin de l'Ormet, enrobé – 13 000 €TTC
- Aménagements des passages piétons (RD 911 et RD 309) – estimation 20 000 € TTC
- Aménagement de la fontaine Saint Gaud – attente de l'estimation d'un architecte du patrimoine
- Etude d'un aménagement pour la mise en place de containers enterrés sur le parking face à la villa Saint Henry
- Eclairage public rue du Moulin à Vent RD 973 La Maréchallerie – Estimation 30 000 € TTC
- Eclairage public : rue de la Boitardière – estimation 12 500 € TTC
- Eclairage public rue Saint Michel – estimation 30 000 € TTC
- Réfection du réseau électrique de l'église du bourg de Saint Pair
- Dossier la faisanderie : logement pour un gardien
- Etude d'ensemble du bord de mer et place Marland
- Aire de convivialité secteur le vallon, les hauts de Saint Pair et kairon création d'un groupe de travail

Les travaux seront bien entendu réalisés en fonction des possibilités financières de la commune.

☛ Avez-vous des responsabilités au sein de la CCPG ?

Je fais partie de la commission des travaux et de la commission d'appel d'offres. Cela consiste à participer aux projets d'étude de voirie, des réseaux et des espaces verts. Nous validons en ce moment, sur proposition d'un bureau d'étude, la ZAC de la Petite Lande à Saint Pair. Notre but final sera d'élargir les compétences de la CCPG dans différents domaines afin de concevoir un projet dans l'intérêt du Pays Granvillais.

☛ Que dire de votre fonction d'élu ?

La fonction d'élu est très variée entre l'écoute, le management, les finances, les institutions publiques. Cela est déjà un vaste programme. Nous sommes élus pour défendre les intérêts publics de notre commune et anticiper toutes les mises en œuvre qui impacteront demain les finances de nos concitoyens. Enfin, nous travaillons en équipe. Chacun apporte ses connaissances et chaque décision fait l'objet d'une réflexion concertée de la municipalité.

Annick GRINGORE

Affaires Scolaires et péri-Scolaires

7e adjointe

☛ Dans cette fonction d'adjointe au Maire, quelles sont vos attributions ?

Après un an en tant que conseillère municipale, je viens de prendre (lors du conseil municipal du 27/02/2009) mes nouvelles fonctions d'ajointe aux affaires scolaires et à la petite enfance. Mes attributions, comme je les conçois, au sein du groupe scolaire sont surtout une aide au niveau matériel dans l'organisation de tous les jours et culturelle afin de mettre en valeur ce qui se passe dans les écoles. C'est aussi et surtout la défense de nos écoles. L'actualité récente a montré que grâce à la mobilisation forte des parents et des enseignants conjuguée à l'action des élus, nous avons pu éviter la fermeture d'une classe en élémentaire.

☛ Quelles sont vos projets pour 2009 et la suite ?

La commune de Saint-Pair peut être fière de son école et du dynamisme des parents d'élèves. Je vais veiller au bon entretien des locaux et au confort des enfants qui les fréquentent. Sur le plan culturel, je souhaite prendre contact avec le directeur et la directrice (M. Caron et Mme Tinture) de l'école Anne Frank afin de valoriser et communiquer sur leur travail. Il se passe beaucoup de choses dans les classes, les enseignants n'ont pas forcément le temps de communiquer sur leurs actions et mon rôle consistera justement à les mettre en valeur.

Par exemple, la Mairie intervient en 2009 sur 3 projets dans l'école :

- l'intervention d'un artiste peintre
- un atelier-théâtre
- un travail sur le chant choral en liaison avec le festival du Printemps des P'tits Loups

Je souhaite également m'investir pour mettre en place un projet avec la cantine.

J'arrive tout juste et je tiens à rester modeste dans mes projets afin de les construire avec les équipes en place et ne pas les imposer. La concertation me semble indispensable dans mon action. Les projets sortiront donc prochainement au fur et à mesure de mes rencontres et du travail engagé avec les personnels.

Pour la rentrée prochaine, je souhaiterais mettre à disposition des familles une plaquette de présentation où chacun pourrait trouver les renseignements nécessaires sur la vie de l'école ainsi que les services extrascolaires, les tarifs, etc …

☛ Donc en conclusion, que dire de votre fonction d'élue ?

Je ne souhaitais pas être à ce poste lorsque j'étais directrice d'école, on ne peut pas être juge et partie ; je tiens à remercier les précédentes adjointes aux affaires scolaires qui m'ont aidée dans mon travail Mmes PRIVEZ et TOURMENTE et qui m'ont permis d'entrevoir ce que pouvait apporter une municipalité aux enfants scolarisés dans notre commune. Après quelques mois d'observation, passés en tant que conseillère, je suis à présent disponible pour assurer pleinement ma nouvelle fonction.

J'envisage cette fonction d'adjointe comme une nouvelle découverte dans ma vie personnelle. Je travaille avec de nouvelles personnes, dans un autre milieu, mais qui touche à mes compétences acquises dans le domaine scolaire. Comme mes collègues du conseil municipal, je vais travailler pour le bien-être dans notre commune, en m'attachant à celui des petits Saint-Pairais, qui sont déjà des grands citoyens.

Edith TOURMENTE

L'adjointe aux Affaires Scolaires passe la main …

Affaires scolaires et Péri-scolaires
Déléguée de la CCPG (Présidente commission Petite Enfance)

Ceci n'est pas une surprise puisque j'ai accepté à nouveau ce poste d'adjointe aux dernières élections en 2008 pour donner le temps à une nouvelle élue de se familiariser avec l'organisation d'une Mairie. C'est désormais chose faite…

A l'heure de faire le bilan de ces mandats d'adjointe, quelques réalisations me viennent à l'esprit :

- la mise en place du fonctionnement du CLSH au mois d'août,
- l'organisation des 2 services de cantine avec des activités proposées par nos animateurs avant ou après le repas, ce qui nous a conduit à changer les horaires du groupe scolaire,
- l'installation d'une salle informatique à l'école en 2001 (merci à Alain Charbonnel) et le renouvellement presque total du matériel en 2008,
- la création de l'association St-Pair Modern'Jazz dont profitent aujourd'hui de nombreux enfants, ados et adultes,
- le maintien des 2 directions à l'école Anne Frank maternelle et élémentaire,
- l'étude approfondie des besoins concernant les modes de garde des enfants en bas âge qui a conduit fin 2008 à la prise de la compétence « Petite enfance» par la Communauté de Communes du pays Granvillais, à la création d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) et à la construction prochaine d'une structure multi accueil pour la petite enfance sur le site de la Vigie à Saint-Pair.

C'est pourquoi, tout naturellement, après les élections, j'ai été candidate pour travailler au sein de la C.C.P.G où j'ai été élue présidente de la commission « Petite Enfance » afin de participer à l'aboutissement des projets évoqués ci-dessus.

Et bien sûr, je reste élue à St-Pair où je continuerai d'être active dans diverses commissions au sein d'une équipe municipale complémentaire sérieuse et ambitieuse pour notre commune.

Je remercie enfin bien sincèrement le personnel communal, qui m'a souvent facilité la tâche, les parents, les enseignants, les élus que j'ai côtoyés pendant ces 8 années et qui m'ont accordé leur confiance.

Opposition...

L'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de réserver un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

ELUS de LA LISTE » St PAIR KAIRON AGIR POUR MIEUX VIVRE »

Un an après les élections municipales nous aurions aimé, en ce qui nous concerne, pouvoir exprimer notre satisfaction sur les politiques menées à l'échelon de notre commune. Malheureusement nous n'avons, douze mois après l'installation de cette nouvelle majorité municipale, aucun motif de satisfaction à exprimer. Nous déplorons toujours une absence de politiques définies que ce soit sur le plan économique, social, culturel, urbanistique, environnemental…….non vraiment rien et pourtant ce n'est pas faute de les réclamer depuis quelques mois avec les représentants de l'autre opposition. Les mois passent et sur toutes les questions importantes il s'avère que les deux listes d'opposition se retrouvent lors des Conseils Municipaux pour dénoncer cette situation, les propositions qui nous sont faites qui ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux actuels et futurs de notre Commune. La politique menée se fait au coup par coup sans projet général partagé et les quelques petites nouveautés ont été grandement inspirées des propositions faites par les deux listes d'opposition durant la campagne….. Pour preuves : Lors de la réunion de la commission des Affaires Sociales en décembre dernier, les membres de cette majorité nous ont demandé d'élaborer la politique sociale pour notre commune. Aucune proposition ne nous a été faite, aucune idée émise en référence à la campagne des municipales, aucune évaluation des besoins sociaux ni aucun projet d'action sociale...

Lors du dernier Conseil Municipal en date du 27 février, nous avons voté contre le budget primitif proposé. Le budget 2009 a été pensé comme un acte technique et non comme le moyen de mettre en œuvre des politiques élaborées au regard de priorités identifiées. Les projets d'investissements proposés ne répondent absolument pas aux besoins et d'ailleurs ne sont que la pâle mise en œuvre de décisions prises par l'ancienne municipalité. Les décisions prises et celles qui ne se prennent pas, font que notre commune et ses habitants en souffriront inévitablement... Pour autant l'action des élus de la liste « Agir pour Mieux vivre », avec la mobilisation des citoyens et d'associations ont permis de stopper temporairement le projet néfaste de ZAC au Verchu à Kairon. Encore une fois, le développement de notre Commune est une nécessité…mais il suppose une réflexion approfondie qui intègre les éléments nouveaux de notre contexte local, (commune mais aussi Pays Granvillais). Des nouvelles études vont être menées sur ce projet, elles ne sont pas utiles et ce projet doit être purement et simplement abandonné et nous appelons les Citoyens à rester mobilisés contre celui-ci.

Pour finir cet article, nous voulons réagir aux déclarations faites par l'ancien Maire de St Pair. Nous avons été très surpris par son expression, même si nous reconnaissons son droit comme tout citoyen à s'exprimer et nous sommes d'autant plus surpris de l'absence de réaction de la majorité actuelle à ses propos. En effet, les points évoqués dans la presse nous interpellent pour plusieurs raisons :

1) Concernant la taxe professionnelle unique, l'ancien maire qui était en charge des affaires économiques pendant de nombreuses années n'a jamais porté ce dossier qui était pourtant une nécessité alors il peut toujours dire que la décision prise dernièrement par la CCPG était prématurée…..

2) Concernant la maison de retraite, il est surprenant que ce dossier qu'il a défendu pendant au moins deux ans, fait porter par le maire actuel pendant tout aussi longtemps, soit maintenant décrié par lui-même. Pour autant, cela devrait inciter cette majorité à réfléchir et à nos yeux à abandonner ce projet. En 2002 le Maire avait sur le projet de la salle culturelle adopté le même comportement : soutenir et après remettre en cause……Il en est ainsi de la cohérence de l'action depuis des années, c'est bien dommageable pour tous !

3)Quant à la défense des intérêts de St Pair qu'a-t-il fait, par exemple, au moment du passage de la compétence sportive à la CCPG pour exiger une vraie politique sportive au sein de la CCPG et pour St Pair la construction d'une salle de sport que nous réclamons depuis mars 2001 ?

Nous vous rappelons que nous tenons des permanences régulières au local des oppositions, salle « Les Tilleuls » (derrière le bâtiment de la police municipale à St Pair le samedi matin : jour et heure de la prochaine permanence sont affichés). Nous aurons plaisir à vous y rencontrer...

Anne Lise FER et François HEURGUIER

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Rien de surprenant, vous le savez tous, c'est la Crise !

Mais curieusement, à n'en pas douter, Saint Pair sur Mer est une des communes du secteur les plus touchées ?! Mais La Crise explique-t-elle tout ?

Essayons, si vous le voulez bien, d'y voir plus clair et déchiffrons ensemble ce terme de « CRISE ».

Correspondants de quartier, n?est-ce pas là tout simplement, encore une fois, un glissement de tâches des élus dont c'est le rôle initial ? Glissement de tâches qui s'accompagne de responsabilités ? Sans remettre en cause l'idée, la compétence et la bonne volonté des correspondants retenus, nous pensons que le lien social, emprunt souvent de confidentialité, doit se faire par ceux qui en ont la charge au travers d'une écoute adaptée et d'une bonne Communication.

Retraite, ou plus exactement Maison de Retraite, encore appelée EHPAD, voilà le dossier coupable de tous les maux financiers. Pourquoi un tel entêtement à vouloir à tout prix, et le mot est juste, à tout prix, une construction obsolète de plus de 9 Millions d'€ ? Et c'est sans compter les charges de fonctionnement… Nous avons pourtant proposé une Réflexion plus appropriée à la situation locale qui est particulière.

« Intrigue à la cour », terme d'une autre époque nous direz-vous ? Mais alors comment qualifier la réponse de Mr NOURY à Mr DAVY lors du conseil du 23 janvier lui précisant que l'adjointe des affaires scolaires était toujours adjointe à sa connaissance ? ? Ce qui était déjà faux en pratique… Investir dans un discours juste et respectueux de l'opposition serait sûrement plus constructif. Singularité aussi de savoir nos plages polluées pour une commune qui se veut touristique, à quand de vraies mesures ? Certes notre mise au placard au 8ème rang de l'intercommunalité ne nous y aide pas ? Une représentativité plus forte de la commune passait certainement par une Solution d'ouverture à l'opposition qui nous a toujours été refusée ! Ebauche de projet enfin, comme celui de la salle de sport ? Certes oui, mais déjà reporté de quelques années ? A notre sens l'Environnement aurait dû être un des points essentiels de la politique à mener au plus tôt pour le cadre de vie de la cité.

Correspondants, Retraite, Intrigue, Singularité, Ebauche, c'est la C.R.I.S.E. de la dite majorité en place, nous aurions préféré, Communication, Réflexion, Investissement, Solution et Environnement !

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, déjà 1 an et on ne nous dit pas tout, mais personne n'est dupe de la situation actuelle. La sortie de crise nécessite un effort de tous. Souhaitons pour une fois être entendu afin qu'avant tout les intérêts de notre commune et de ses habitants soient pris correctement en comptes !

Bon Printemps à tous. liste.davy@orange.fr

Michel Davy, Marlène Lebasle-Bernard, Alain Prunier, Fabienne Foirier, Jean-Yves Drots.

RÈGLEMENTATION

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de procurer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse…) ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8 h30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Brûlage des végétaux

Le brûlage des souches, des végétaux persistants, de tonte et de fauche est interdit de tout temps, en tout lieu de la commune.

Une réglementation stricte autorise le brûlage des branches nues dont le diamètre est inférieur à 7 cm en dehors de la période du 1er avril au 31 octobre (réglementation en Mairie).

Plantations

Des limites de hauteur ainsi que des distances de limite séparative entre les propriétés, dans les carrefours, les virages, le long des voies publiques et des routes communales doivent impérativement être respectées. Tout propriétaire est tenu d'entretenir et de couper ses plantations en respectant les hauteurs légales fixées (informations disponibles en Mairie). Dans le cas d'une mise en demeure, Le Maire peut, passé un délai de deux mois, faire procéder à l'exécution des travaux au frais du propriétaire, montant majoré d'une amende pénale et d'astreinte journalière qui s'élève de 30 € à 80 € son l'estimation du Tribunal.

Correspondants de Quartier

Maurice BARBET
115 rue des Tadornes
Tél. 02 33 59 29 95

rue des Ardilliers
rue des Aigrettes
rue des Tadornes
rue des Macareaux

Serge BINET
64 rue du Pré Hallot
Tél. 02 33 61 60 16

Avenue Jozeau-Marigné
Chemin du Prieuré
Rue des Vallées
Lot. du Pré Hallot

Marie-Line BOUCHAUD
131 rue Grand Large
Tél. 02 33 90 81 48

rue de l'Océan, du Grand Large,
du Levant, de Kervoalan
route de Catteville (jusqu'à
l'embranchement de la rue de la Croix)
route de la Deganetière

Charles BRISSON
272 rue Bocage
Tél. 02 33 49 28 31

lotissement du
Champ de course
Hauts de St-Pair

Yannick BUSSON
138 rue Mallais
Tél. 02 33 90 78 33

rue du Buhot
rue de la Hogue
Impasse de la Meunière
rue Mallasi (en bas)
place du Buhot

Guy CARUHEL
3379 route Nationale
Tél. 02 33 51 65 37

La Maréchallerie
La Petite Lande
La Lande de Pucy

Jean-Michel CASSIEN
590 rte de la Boitardière
Tél. 02 33 91 99 40

La Boitardière
route de Lézeaux,
du rond-point de la
Médiathèque jusqu'au
Carmel

Roger COUILLARD
1817 rue du Chesnay
Tél. 02 33 61 50 30

Le Chesnay (du carrefour
de l'Artur au garage Poisnel
y compris Crécey)
Village Leuderie-Angomesnil
route du Guigeois,
chemin de la Plaine, des Prés
chemin des Gorgeries

Odette DUBOURG
Villa Brise Marine 450 ch. des Mares
Tél. 02 33 50 72 45

route de la Folliotte
lot. Le Blanc Caillo
rue de la Faisanderie

Françoise HOENNER
611 route des Mérais
Tél. 02 33 90 15 72

Les Mérais

Claude HUE
642 route de la Lande
Tél. 06 89 22 16 58

route Nationale (côté terre,
de l'échangeur jusqu'à la
route de St-Aubin
Le Poirier. ZA côté gauche
(Idée Fixe), le SAP,
route de la Nicolière
le bas Gatigny, route de la Couperie

Nicole KELLER
89 impasse Moulin à Vent
Tél. 02 33 50 35 33

rue du Moulin à Vent
rue du Vieux Château
Place de la Gare
rue Mallais

Joseph LEBOUCHER
214 rue Chap. Ste Anne
Tél. 02 33 50 10 32

rue de la Chapelle Ste-Anne
imp. des Garennes, de l'École
chemin du Harley
imp. des Mouettes, des Vanneaux
rue des Pluviers, rte de la Corniche
rues Charles Mathurin, de Scissy
(jusqu'à pl. chapelle Ste-Anne)
rue de la Fontaine St-Gaud
allée des Courtils, des Cormorans
rue Charles Livois

Bernard LEBRETON
212 rte de la Gicquelière
Tél. 02 33 50 58 61

voies communales
de la Gicquelière
de la Chanterie
d'Angomesnil
de l'Aiguillon
La Gicquelière
La Bruyère jusqu'à la voie
communale du Verchu

Marcel LECOUFLE
811 route de l'Écutot
Tél. 02 33 50 64 54

route de l'Écutot
route Nationale (du bois Joie
jusqu'à Intermarché côté mer)
route du Croissant
chemin des Tourterelles
rue F. Fleuret
rue des Terre-Neuvas

Charles LEGENTIL
57 ruelle du Bief
Tél. 02 33 91 89 67

rues Ste-Anne, de l'Audience,
de l'Oratoire, de la Mairie
Le Bas des Cours
Place Charles de Gaulle
rue de Scissy (à partir de la
place de la Chapelle Ste-Anne)

Solange LEGENTIL
131 rue Grand Large
Tél. 02 33 90 81 48

rue St-Michel
rue des Marronniers
ruelle du Bief
ruelle des Rossignols
rue Mallais (jusqu'à la rue
de la Hogue)
Maison de retraite

Sylvie MARTIN
459 route de Lézeaux
Tél. 02 33 51 49 62

route de Lézeaux
(du Carmel jusqu'à
l'embranchement)
La Hervière
rue des Iris

Eugène MOTTIN
70 Chemin du Verchu
Tél. 02 33 50 73 38

chemins du Verchu, des Mares
rue St-Laurent, Kairon bourg
rue du Pont Hogris,
route du Monument
chemin du Foyer Rural (jusqu'à
la route de la Chanterie
chemin de la Croix du Dauphin
du Chêne Croc, chemin du Vivier
voie communale de la Chanterie
jusqu'à Drillet

Jacques MOUISEL
120 avenue de Chausey
Tél. 02 33 90 06 80

rue des Rives du Thar
rues St-Nicolas, Elian Planès
av. Charlotte, allée de la Passerelle
allée Serpentine, rue de Belle Rive
bd Maritime, mini-golf (derrière)
av. de Chausey, rue du Thar
av. du Mont-St-Michel
rue de Carolles, av. des Plages
rue de Tombelaine, rue de Cancale
impasse de Videcoq, rue du Golf
côté mer jusqu'à rue de Carolles

Claudine OGER
5 rue de la Plage
Tél. 02 33 61 91 56

rue de Granville
allée de la Mer
allée Lecourtois
rés. des Goémons
rues St-Pierre, de la Plage,
St-Michel, des Marronniers
ruelle du Bief
ruelle des Rossignols
rue Mallais (jusqu'à la rue
de la Hogue)
Maison de retraite

Roland PEPIN
70 rue des Cerisiers
Tél. 02 33 50 79 30

rue du petit Quéron
rue de la Canardière
rue des Cyprès
rue des Cerisiers
rue des Roseaux
rue du Golf côté terre
jusqu'à la rue du Petit Quéron
route de la Bruyère jusqu'au
chemin communal du Verchu

Arlette PRIVEZ
297 rue de la Croix Millet
Tél. 02 33 50 13 15

chemin Lang
rue de la Croix Millet
impasse des Étoiles
rue des Hauts Fossés
rue Pierre Chesnay
rue Lebel

Claude RENÉ
71 av. de la Faisanderie
Tél. 02 33 91 93 78

rue de Tombelaine (terre et mer)
jusqu'au centre équestre
av. de la Faisanderie
rue des Marais
route de la Folliotte (jusqu'à
la rue des Marais)
rues du Pont Bleu, des Bons Amis
allées des Ormes, des Ailes
lot. Forêt de Scissy
le Seuil Marin
rues de Champeaux, d'Avranches

René SOMAÏNI
177 rue de la Bisquine
Tél. 02 33 50 75 85

Beausoleil, rues de la Frégate
Goëlette, Bisquine
rés. de la Baie du Thar
Panoramique
chemin de la Grâce de Dieu
route de Catteville (jusqu'à
l'embranchement de la rue
de la Croix Millet)

Romain SURMONT
187 rue des Prunus
Tél. 02 33 50 74 70

Le Vallon
Le Bocage
rue des Prunus,
rue des Lilas
rue des Églantines